



Guide des départs en universités étrangères



ICN Master Student

Sélection 2017

Pour un départ en 2017-2018



« Mon séjour à Georgia Tech sera l'occasion d'apprendre énormément, aussi bien de la part de mes camarades de classe qui viennent de plus de 10 pays différents que de celle de mes professeurs qui ont une méthode d'apprentissage bien différente de celle en France. Enfin, c'est l'occasion pour moi de découvrir les Etats Unis et de voyager. A la clé, j'obtiendrai un double diplôme ce qui représente un vrai plus sur le CV. »

Laura HACHET, Double Diplôme Master Georgia Tech, USA, Septembre 2013



« Voici 10 jours que nous sommes à Bangkok, et nous ne regrettons pas notre choix! Les cours que nous avons choisis sont très intéressants, les professeurs sont d'un excellent niveau et le rythme est assez intensif. Cela est intéressant pour nous car nous aurons la possibilité de travailler avec des élèves thaïlandais. La vie à Bangkok nous plaît toujours autant, c'est encore la découverte pour l'instant, hier nous sommes allés dans le vieux Bangkok visiter les temples. Nous avons sympathisé avec plusieurs Thaïs qui passent beaucoup de temps avec nous et prennent plaisir à nous faire découvrir leur pays et leur culture et cela est très enrichissant pour nous! »



« Hong Kong est une ville cosmopolite avec énormément de nationalités différentes, dont beaucoup de Français. Si les étudiants cherchent un endroit pour être en contact avec le plus d'étrangers possible, c'est ici qu'il faut venir ! Hong Kong offre à la fois un côté « grande ville développée » parfait pour faire du shopping, faire les marchés, des musées, expositions et festivals, des gratte-ciels avec des rooftops impressionnants ... mais également un côté « nature », ce qui nous permet de sortir de cette foule et respirer de l'air frais. »

Marianne NGUYEN, Hong Kong Baptist University, Chine, Mai 2013



« Nous venons d'entamer notre deuxième semestre à IUP et tout se passe à merveille ! Les cours nous demandent pas mal d'investissement mais sont intéressants et les profs très disponibles. On profite de nos longs weekends pour découvrir les Etats-Unis et faire des excursions inoubliables avec d'autres étudiants internationaux. Indiana est une toute petite ville mais toujours très animée. Le temps passe extrêmement vite ! »

Juliane VEILLON et Agathe LOUGNON, MBA IUP, USA, Septembre 2013





Chers étudiants,

ICN Business School possède un large réseau d'universités partenaires.

Ce livret a pour but de vous guider dans toutes les démarches administratives à faire et à ne pas oublier, dès lors que vous avez pris la décision d'effectuer un séjour d'études en université étrangère.

Nos échanges sont basés sur la gratuité des frais de scolarité (sauf exception cf. fiches Intranet MyICN). Chacun paye ses frais de scolarité dans son établissement d'origine. Cela suppose une véritable réciprocité et c'est la base du 1 contre 1, qui est la règle générale. Pour un étudiant qui part, ICN accueille un étudiant étranger. Certaines universités pratiquent une comptabilité très détaillée : par exemple, un étudiant venant 2 semestres à Nancy équivaut à 2 étudiants ICN partant chacun 1 semestre ; ou encore, un étudiant MBA/postgraduate équivaut à 2 étudiants undergraduate/Bachelor. Pour certains accords, le système de suivi comptable est strict et pour d'autres il l'est moins, même s'il faut toujours rester vigilant à maintenir un certain équilibre. En effet, un bon partenariat est celui qui apporte quelque chose à chacune des institutions partenaires.

Avant de partir pour un séjour en université étrangère, nous insistons sur le fait qu'une mûre réflexion au préalable s'impose. Cela se traduit par un **engagement** de votre part.

Nous comptons également sur votre **comportement au sein de l'université d'accueil** (c'est vous qui représenterez ICN à l'étranger), mais aussi avec les étudiants en échange et professeurs étrangers présents à ICN (ouverture, curiosité, partage, courtoisie à leur égard).

Un tel processus d'échange implique **une grande capacité d'adaptation, un savoir-être et du respect pour les procédures et délais** ! C'est ensemble que nous ferons de votre séjour une expérience inoubliable, tant avant le départ, que pendant, mais aussi après !

Le séjour académique à l'international est obligatoire dans le règlement d'examen du Master ICN Grande Ecole. **Le séjour simple** en université étrangère peut s'effectuer au cours de votre 2^{ème} année, ou au cours de votre 3^{ème} année (1^{er} ou 2^{ème} semestre).

Les doubles diplômes se déroulent obligatoirement sur une année (en 3^{ème} année). Reportez-vous aux fiches des universités étrangères disponibles sur l'Intranet MyICN (chaque double diplôme est soumis à un calendrier différent).



Lisez très attentivement ce document, les informations que vous cherchez s'y trouvent sans doute. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un membre du Service des Relations Internationales.

De nouvelles négociations de partenariats sont toujours en cours. Bien évidemment, toute signature et nouvelles possibilités de séjour vous seront signifiées par e-mail, vous permettant alors de postuler dans ces universités.

L'équipe du Service Relations Internationales

ICN Business School
Service Relations Internationales
86 rue du Sergent Blandan
CS 70148
54003 NANCY CEDEX
www.icn-groupe.fr





SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES

**Horaires d'ouverture
aux étudiants**

du Lundi au Vendredi

13h30 – 17h30

**Campus ARTEM
Bureaux 102 à 108**

Responsable Relations Internationales

Frédérique BOUTIN

03 54 50 25 49

Frederique.Boutin@icn-artem.com

Responsable des Programmes d'Echange

Maria KOLNIKAJ

**Etudiants entrants/sortants
Etats-Unis, Australie**

03 54 50 25 27

Maria.Kolnikaj@icn-artem.com

Chargées de mission pour programmes d'échange

Kardiatou WADE

Remplacement congé maternité de Juliane AMBLES

**Etudiants entrants/sortants
Canada, Amérique Latine, Asie**

03 54 50 25 26

Kardiatou.Wade@icn-artem.com

Brenna TOUSIGNANT

**Etudiants entrants/sortants
Europe, Russie, Moyen Orient, Afrique**

03 54 50 25 28

Brenna.Tousignant@icn-artem.com

**Merci de respecter
ces horaires**

L'équipe du Service Relations Internationales est à votre disposition pour tout entretien individuel concernant votre projet international pendant toute votre scolarité.

Vous pouvez venir au Service Relations Internationales pendant les heures d'ouverture ou fixer un rendez-vous.



SOMMAIRE

Introduction	P.3
Le Service Relations Internationales	P.5
Chapitre I La candidature à un séjour d'études en université étrangère	P.7
1. Les périodes de départ autorisées	P.7
2. Les critères de sélection	P.8
3. Les informations complémentaires concernant les tests de langue	P.9
4. Les dates et délais de candidature	P.11
Chapitre II La sélection et l'inscription officielle dans l'université d'accueil	P.12
1. Les différentes étapes de la sélection	P.12
2. L'inscription et l'admission dans l'université étrangère	P.14
2.1. Le dossier d'inscription	P.14
2.2. Le choix des cours	P.15
2.3. Les frais d'inscription	P.16
2.4. Le logement	P.16
2.5. L'assurance maladie	P.16
3. Les autres formalités importantes	P.17
4. Les dépenses inhérentes au séjour à l'étranger	P.18
Chapitre III La validation du séjour d'études	P.19
1. Le séjour simple	P.19
2. Le séjour diplômant	P.19
Chapitre IV La « checklist »	P.21
Chapitre V L'éthique et aptitudes	P.23
1. Comportement éthique	P.23
2. Aptitudes	P.23
Conclusion	P.24
Annexes	P.25



CHAPITRE I. LA CANDIDATURE A UN SEJOUR D'ETUDES EN UNIVERSITES ETRANGERES

1. LES PERIODES DE DEPART AUTORISEES

Conformément au règlement d'examen du diplôme ICN, vous pouvez placer votre séjour d'études en université étrangère à différents moments de votre scolarité selon votre projet.

Le séjour simple en université étrangère peut s'effectuer au cours de votre 2^{ème} année (2^{ème} semestre), pendant votre année expériences (1^{er} ou 2^{ème} semestre), ou au cours de votre 3^{ème} année (1^{er} ou 2^{ème} semestre).

Les doubles diplômes sont réalisés uniquement en 3^{ème} année ICN. Chaque double diplôme est soumis à un calendrier différent. En effet, les négociations et les accords sont propres à chaque université. Le double diplôme peut être réalisé en lieu et place de la 3^{ème} année ou après le semestre d'études 3A à Nancy selon la convention de partenariat (cf. fiches des universités partenaires disponibles sur l'intranet MyICN). Pour les doubles diplômes débutant en janvier, les cours et crédits validés à Nancy au 1^{er} semestre (de 3A) sont impératifs pour accéder au programme fixé dans certains MBA (Duquesne, IUP).

Pour un SEJOUR SIMPLE = durée d'un semestre

2A	Année Expérience	3A
2nd semestre	1er semestre ou 2nd semestre	1er semestre ou 2nd semestre

Pour un DOUBLE DIPLOME = durée d'une année

3A		
1er semestre et 2nd semestre	Master Münster	Allemagne
	Master/MBA UADE	Argentine
	MBA Laval	Canada
	Master Wuhan CCNU	Chine
	Master Wuhan CUG	Chine
	Master Southwest Jiatong	Chine
	Master SWUFE	Chine
	Master Hanyang	Corée du Sud
	Master SKKU	Corée du Sud
	Master/Laurea Bologne	Italie
	Master NUCB	Japon
Master/Magistratura MGIMO	Russie	
Master Umea	Suède	
Master Georgia Tech	USA	
2nd semestre et 1er semestre en 3A prolongation	MBA Duquesne	USA
	MBA IUP	USA



2. LES CRITERES DE SELECTION

Nous attirons votre attention sur le fait que le séjour d'études à l'étranger ne constitue pas un simple séjour linguistique pour un apprentissage d'une langue étrangère. Nos accords sont passés avec des **Business School ou Facultés d'Economie pour des études de gestion**. Vous devez être en mesure de suivre les cours de marketing, finance, ressources humaines etc...de prendre des notes et de passer les examens avec succès.

En conséquence, la sélection des candidats repose sur plusieurs critères :

▪ **Avoir un bon dossier académique**

Toutes les universités imposent l'envoi des bulletins avec le dossier d'inscription. Vos bulletins seront donc, par la suite, traduits. L'attention est portée sur le nombre des notes obtenues équivalentes à A, B, ou C.

Un bulletin avec des notes faibles risque d'être rejeté par le partenaire.

Un bon dossier académique comprend :

- De bons résultats académiques et linguistiques
- L'assiduité en cours
- Comportement exemplaire
- Une réelle motivation

La commission de sélection se réunissant à mi-parcours, n'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'une **présélection** et que votre départ ne sera définitif qu'après validation de votre année et acceptation de votre dossier d'inscription par l'université partenaire.

Si, suite aux délibérations du jury, vous n'êtes pas admis en année supérieure, votre séjour est automatiquement annulé. Si vous avez des dettes pédagogiques (matières à repasser), votre dossier sera soumis à une nouvelle commission en coopération avec la scolarité et la Direction Master pour autoriser ou non votre départ en université étrangère.

Un rang sera établi informatiquement. L'attribution des places sera effectuée en respectant ce rang.

▪ **Justifier d'un niveau en langue étrangère**

Il est évidemment nécessaire d'avoir une connaissance suffisante de la langue dans laquelle vous souhaitez suivre des enseignements. Des examens en langues sont obligatoires pour postuler à l'étranger.

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en langue anglaise, **les universités partenaires exigent ces tests officiels** : TOEFL, TOEIC, GMAT (uniquement pour double diplôme)

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en langue espagnole : Cervantès nivel intermedio ou test interne à ICN*. *NB : Le test Cervantès nivel basico n'est pas pris en compte.*

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en langue allemande : BULATS niveau B2 ou Goethe-Zertifikat B2, ou test interne à ICN*. *NB : Le test d'allemand niveau ZD n'est pas pris en compte.*

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en langue portugaise : Camoès ou test interne à ICN*.

Pour tous les pays où les cours sont dispensés en langue italienne : CILS livello due-B2 ou test interne à ICN*.

Pour les tests externes à ICN (TOEFL, IELTS GMAT, TOEIC, Cervantès, BULATS, Goethe-Zertifikat, Camoès ou CILS) ne ratez pas les sessions organisées par ces organismes !



Pour toute information complémentaire (score minimum etc.), merci de vous référer aux fiches des universités étrangères disponible sur l'intranet MyICN. En complément des fiches descriptives, nous vous recommandons fortement de consulter un nouveau site « échanges internationaux » qui vous permet de trier les universités partenaires en fonction des requis linguistiques et académiques : <https://extranet.icn-groupe.fr/international/login.php>. **Vous devez consulter ce site web en complément des fiches d'informations pour chaque école partenaire.**

* ICN met en place un test interne permettant aux étudiants de participer à la sélection et ainsi postuler dans les universités où les cours sont dispensés en langue allemande, espagnole, italienne et portugaise. Ces tests sont reconnus pour la sélection des départs en universités partenaires. Merci de vous munir d'une pièce d'identité lors des épreuves de langue.

Les dates des tests de langue ne sont ni négociables, ni modifiables. Pour postuler, vous devez obligatoirement passer ces tests de langues.

Nous vous conseillons vivement de passer les tests au cours de votre 1^{ère} ou 2^{ème} année ICN. En effet, il vous sera beaucoup plus difficile de vous rendre à Nancy pour vous acquitter de tous ces examens lors de votre année expériences.

NB : pour les étudiants en année expériences n'ayant pas passé ces tests et souhaitant déposer un dossier de candidature :

Conformément à l'article 5 de la convention de stage stipulant : « L'élève stagiaire, pendant la durée de son stage dans l'Entreprise, demeure élève de l'Ecole. (...) L'élève pourra revenir à l'Ecole pendant la durée de stage, pour y suivre certains cours ou participer à des réunions dont les dates seront portées à la connaissance de l'Entreprise par l'Ecole », vous avez l'obligation de vous rendre à ICN pour passer les tests de langues, si nécessaire.

Les inscriptions doivent être faites par mail ou par courrier auprès du service international (studyabroad@icn-artem.com) **avant le lundi 3 Octobre 2016 pour la session du 1^{er} semestre (test de langue le 12 octobre 2016) et avant le Lundi 30 janvier 2017 pour la session du 2nd semestre (test de langue le 8 février 2017).**

3. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LES TESTS DE LANGUE

TOEFL

Pour un départ en pays anglophone ou dans une université dans laquelle les cours sont enseignés en langue anglaise, le **TOEFL EST OBLIGATOIRE**. Le TOEFL doit être passé **dès le mois d'octobre précédant l'année de départ (et au plus tard début décembre)**, puisque le score sera exigé pour déposer une candidature (dépôt de dossier le 5 janvier 2017 – 1^{ère} commission de sélection - pour un départ en 2017-2018). Vous devez avoir obtenu **un score minimal de 80** (Internet Based Test) ou 213 (Computer Based Test) ou 550 (Paper Based Test). Attention, certaines universités partenaires exigent un score plus élevé¹.

Tout dossier remis sans TOEFL (ou autre test de langue requis) pour une université où les cours sont dispensés en langue anglaise ne sera pas étudié.

L'inscription pour passer ce test est une démarche personnelle de l'étudiant. Vous trouverez en annexe la grille de comparaison des nouveaux scores.

NB : Prenez bien soin de vous inscrire rapidement car le nombre de places est limité.

www.toefl.org

¹ Se référer aux fiches des universités étrangères sur l'intranet MyICN



TOEIC

Le test TOEIC est accepté par un grand nombre d'universités partenaires. Le score minimum requis pour postuler est de 750. Attention, certaines de nos universités partenaires exigent un score plus élevé.

www.ets.org

IELTS

Le test IELTS est également accepté par un certain nombre d'universités partenaires. Le score minimum requis pour postuler est de 6. Attention, là aussi, certaines de nos universités partenaires exigent un score plus élevé, comme 6,5 ou 7.

www.ielts.org

GMAT

Ce test est requis **UNIQUEMENT** pour un programme MBA aux Etats-Unis dans le cadre d'un double diplôme. Il ne remplace pas le TOEFL, mais vient en complément. **Il doit être passé très tôt également car il est impératif d'avoir les résultats de cet examen pour établir votre dossier de candidature.**

www.cefi.org/GESTION/ETRANGER/GMAT.htm

00 31 26 352 1278

Il est important que vous consultiez les sites Internet, les fiches descriptives des écoles partenaires et le site « échanges internationaux » pour faire votre choix entre ces tests, le TOEIC, IELTS ou le TOEFL.

CERVANTES

Il s'agit d'un diplôme officiel délivré et reconnu par le Ministère espagnol de l'Education. L'Institut Cervantès est l'organisme chargé d'organiser les convocations des examens. L'élaboration, la correction et l'évaluation finale de tous les examens sont assurées par l'Université de Salamanque en Espagne. L'examen se déroule autour des cinq parties suivantes : compréhension écrite, expression écrite, compréhension orale, expression orale et grammaire et vocabulaire.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site suivant :

<http://diplomas.cervantes.es/index.jsp>.

Les examens étant organisés uniquement quelques fois par an, il est important d'anticiper et de prévoir au plus vite votre inscription à ce test auprès de l'Institut Cervantes.

Il vous sera demandé de compléter et d'envoyer une fiche d'inscription au centre d'examen de votre choix.

Les étudiants du diplôme ICN Master peuvent opter pour le test interne ou ce test Cervantes officiel.

Nous faisons notre possible pour mettre à jour régulièrement les fiches descriptives des universités étrangères mis en ligne sur l'intranet étudiant concernant les scores requis pour ces tests et pour toute autre information.



4. LES DATES ET DELAIS DE CANDIDATURE

Jeudi 5 janvier 2017

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

Les candidatures se feront en ligne et le lien et la procédure à respecter vous seront envoyés dès l'ouverture des candidatures, **mi-novembre 2016**.

VEILLES A TOUJOURS BIEN RESPECTER LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET LES DELAIS DONNES SOUS PEINE DE NE PAS ETRE ELIGIBLE !



CHAPITRE II. LA SELECTION ET L'INSCRIPTION OFFICIELLE DANS L'UNIVERSITE PARTENAIRE

1. LES DIFFERENTES ETAPES DE LA SELECTION

La sélection impose le respect d'étapes successives.

1^{ère} étape : dépôt des dossiers de candidature

L'étudiant fait acte de candidature en remettant au service des Relations Internationales son dossier **COMPLET**. Un dossier incomplet ne sera pas étudié. Les étudiants qui souhaitent effectuer un séjour au 1^{er} semestre de l'année N+1 doivent impérativement postuler à cette 1^{ère} commission. Nous avons l'obligation de transmettre vos dossiers d'inscription complets à l'université partenaire à une date très précise et **NON NEGOCIABLE**. Exemple : 1^{er} mars pour UCF, 15 mars pour l'UQAM, etc. ...

Toute candidature est réputée définitive.

Candidater à un séjour d'études n'est une « roue de secours, dans l'attente d'une réponse pour un stage ». Cette candidature est un engagement qu'il faudra respecter. Aucun désistement ne sera accepté (sauf cas de force majeure).

2^{ème} étape : 1^{ère} commission de sélection

Cette commission se tient **mi-janvier**. Les places sont attribuées aux candidats selon les critères de sélections énoncés dans le paragraphe précédent.

3^{ème} étape : affectation

Les étudiants présélectionnés seront informés par le SRI.

4^{ème} étape : inscription officielle auprès de l'université partenaire

Suite à votre affectation, le Service Relations Internationales vous transmet un dossier d'inscription officiel de l'université partenaire. Ce dossier sera à retourner dûment rempli et signé au SRI d'ICN dans les délais qui vous seront communiqués. **AUCUN DOSSIER NE DOIT ETRE ENVOYE PAR VOS SOINS A L'UNIVERSITE D'ACCUEIL**, c'est le Service International qui s'en charge.

5^{ème} étape : 2^{ème} commission de sélection

Une 2^{ème} commission de sélection statuera pour l'attribution des places restées vacantes. A noter que certaines places vacantes ne seront possibles que pour un départ au 2nd semestre. Il est primordial que cette commission ait lieu en mars afin de **respecter les délais** d'inscription imposés par nos universités partenaires. Les étudiants devront alors déposer leur dossier de candidature le 9 mars 2017, conformément aux dates qui seront communiquées par e-mail. En conséquence, nous vous prions de respecter les dates limites de l'ensemble de ce processus de sélection.

6^{ème} étape : affectation

Les étudiants présélectionnés seront informés par le SRI.



7^{ème} étape : inscription officielle auprès de l'université partenaire

Cf. § 4^{ème} étape.

8^{ème} étape : 3^{ème} commission de sélection

En fonction des places vacantes, le Service Relations Internationales organisera ou non une 3^{ème} commission de sélection début septembre 2017 pour un départ au 2^{ème} semestre de la même année uniquement. Les étudiants recevront par e-mail la liste des places disponibles ainsi que les modalités et délais de candidature au mois de juillet 2017. La commission de sélection se tient tout début septembre et les résultats sont diffusés très rapidement pour, encore une fois, respecter les délais d'inscription et d'admission imposés par le partenaire.

ATTENTION :

Les conventions de partenariat obligent ICN Business School à faire une sélection des candidats aux séjours en universités étrangères. Nous effectuons cette sélection en fonction des critères d'admission de nos partenaires, mais ceux-ci se réservent le droit de réexaminer tous les dossiers qui leur sont soumis. C'est pourquoi nous leur transmettons les dossiers qui *a priori* remplissent leurs conditions. Malheureusement, **un refus de leur part reste toujours possible.**

Enfin, un étudiant avec un dossier académique trop faible aura beaucoup de mal à être admis, car son dossier sera rejeté par la plupart des partenaires. Il est fondamental de rappeler ici l'importance des résultats académiques. L'Ecole, pour le maintien de ses partenariats, ne peut envoyer un étudiant avec un dossier de mauvaise qualité.

Tous les étudiants présélectionnés par la commission le sont sous réserve d'avoir validé leur année académique ou d'avoir passé les rattrapages prévus durant leur année expérience.

Nous prenons bien soin de vérifier que chaque étudiant a bien validé ses examens et n'a pas de rattrapage à passer lorsqu'il sera à l'étranger. **Nous annulerons les séjours prévus pour tout étudiant présélectionné n'ayant pas validé son année en cours même s'il a effectué l'inscription officielle auprès de l'université partenaire.**

Condition SINE QUA NON pour un départ effectif : Etre admis en année supérieure

Il faut toujours attendre de recevoir l'acceptation finale (lettre d'admission) de l'université partenaire et les résultats du jury pour :

- réserver le billet d'avion
- clôturer sa ligne téléphonique
- mettre fin à un bail
- etc...

Quoiqu'il en soit, soyez rassurés, ICN gère les sélections en connaissant parfaitement les exigences de ses partenaires.



2. L'INSCRIPTION ET L'ADMISSION DANS L'UNIVERSITE ETRANGERE

Veillez trouver ci-après les informations et démarches importantes à réaliser une fois le processus de présélection terminé. Le séjour en université étrangère doit être préparé à l'avance et toujours en respectant tous les délais imposés par les universités, consulats, et tout autre organisme administratif (assurance, mutuelle par exemple).

2.1 LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Comme énoncé précédemment, le SRI d'ICN vous contacte pour procéder à l'inscription dans l'université étrangère. Le dossier d'inscription provient de l'université partenaire et est à remplir soit « on-line », soit en version papier. Il est à remplir par vous-même, et non par vos parents.

Il vous sera demandé de joindre un certain nombre de documents en complément du dossier. Ces documents sont très différents selon les universités d'accueil (attestation de la banque, passeport, formulaire médical etc...). Pour vous aider à remplir ces formulaires, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'université concernée ainsi que de contacter un membre du Service Relations Internationales d'ICN.

Soyez vigilants, lisez bien les documents transmis, constituez votre dossier avec attention. Certains documents seront exigés dans la langue du pays (Bank statement rédigé par votre banque en langue anglaise par exemple).

Votre dossier d'inscription sera traité par l'université partenaire qui, après étude, établira votre lettre d'admission. C'est cette lettre qui vous permettra d'entreprendre par la suite, si besoin est, les démarches pour le visa auprès des consulats ou ambassades. Votre passeport doit être en cours de validité aux dates de votre séjour. **Anticipez toutes les démarches relatives à l'obtention ou au renouvellement d'un passeport.**

Le Service International de l'Ecole n'est en aucun cas responsable des éventuels retards ou défauts d'informations devant être fournies par les universités étrangères. Nous mettons tout en œuvre pour que de tels désagréments ne se produisent pas, mais nous restons entièrement soumis au fonctionnement des services administratifs de nos partenaires.

Nous insistons sur le fait que la gestion d'un dossier d'inscription n'est pas anodine dans les activités d'une université. Le Service International réceptionne et traite l'inscription de l'étudiant en échange, puis le transmet au service central du partenaire, puis au service comptabilité (pour obtenir le statut non payant), puis au service informatique, puis au service logement (s'il existe), etc...

De nombreuses personnes sont mobilisées dans la gestion et l'accueil d'un étudiant en échange. Vous êtes priés de remplir votre dossier d'inscription avec rigueur, de respecter les délais et l'ensemble des acteurs concernés, de ne pas annuler votre séjour d'études, et de respecter un comportement exemplaire, etc...



2.2. LE CHOIX DES COURS

Les étudiants doivent transmettre la liste des cours choisis ou souhaités dans le dossier d'inscription.

Pour obtenir les crédits maximum alloués pour un semestre en université étrangère (cf. règlement d'examen de votre diplôme), vous devez valider **30 crédits ECTS** ou, dans une université hors Union Européenne, un nombre de crédits équivalent (ex : 12 à 18 crédits aux Etats-Unis /ou 5 matières à valider / ou 8 matières, 18-20 crédits au Japon, etc...). Qui dit valider dit réussir.

Le choix des matières est libre mais **il doit avoir un rapport avec votre cursus académique de gestion (spécialisation) et ARTEM**. Votre choix va donc porter majoritairement sur des cours de gestion : marketing, finance, business ethics, HRM... Vous pouvez choisir un cours de langue : allemand, anglais, espagnol, russe, japonais, suédois, etc. Votre choix de cours doit être **obligatoirement** validé par l'université d'accueil et par le service Relations Internationales d'ICN.

La plupart du temps, l'université vous transmet directement toutes les informations et modalités pour la sélection de vos cours à partir du moment où votre admission est effective. Soyez très vigilants aux informations mentionnées dans tous les emails du partenaire. Le choix des cours se fait **AVANT** le départ. Les catalogues ou la liste des cours sont souvent mis en ligne ou directement adressés à vous, étudiant en échange. La liste des cours n'est pas fixe, les programmes évoluent souvent chaque année et, en conséquence, la liste des cours offerts également. Lisez attentivement les documents fournis par l'université d'accueil ou faites des recherches directement sur le site internet de l'université partenaire.

Les étudiants en Double Diplôme doivent suivre un programme de cours défini par l'université. Si vous avez des questions ou des doutes, surtout n'hésitez pas à contacter le Service Relations Internationales d'ICN par téléphone ou par mail. Nous restons à votre disposition.

Le Learning Agreement (liste des choix des cours) doit être impérativement complété et validé **avant votre départ et signé par 3 parties : étudiant, ICN, université partenaire**. Il est possible que cette liste de cours doive être modifiée à l'arrivée dans l'université partenaire. Dans ce cas, vous devez nous faire parvenir, dans un délai de 15 jours après votre arrivée, le Learning Agreement dûment rempli et signé. **A défaut, votre séjour ne sera pas validé, en accord avec la Direction du programme Master ICN**. Même si vous aviez choisi vos cours avant le départ avec l'accord du Service International de l'ICN, vous êtes dans l'obligation d'envoyer ce Learning Agreement dans un délai de 15 jours suivant votre arrivée.

Obligations :



1. Choisir les cours, compléter et faire valider le Learning Agreement par ICN avant le départ
2. Si modification du Learning Agreement à l'arrivée, faire parvenir dans un délai de 15 jours après votre arrivée, le Learning Agreement dûment rempli et signé



2.3. LES FRAIS D'INSCRIPTION

Tout étudiant(e) partant à l'international dans le cadre des programmes d'échange d'ICN **reste inscrit(e) à l'Ecole** durant la période passée à l'international. A ce titre, les frais d'inscription habituels doivent être payés en France avant le départ.

=> Les étudiants s'acquittent des frais de scolarité de l'année en cours

=> Pour le Double Diplôme, il se peut que les étudiants aient à ajouter une inscription ICN3 prolongation et doivent donc s'acquitter des frais correspondants.

Pour pouvoir obtenir le diplôme ICN et bénéficier des accords d'échange, les étudiants doivent être régulièrement inscrits à ICN.

L'étudiant(e) sera exempté(e) des frais de scolarité sur place sauf exceptions (semestre à Fashion Institute of Technology aux Etats-Unis, MBA Laval, Certificat University of Washington, MBA IUP, etc...). Les accords évoluent et dépendent de la réciprocité donc d'un équilibre entre les étudiants entrants et sortants. En cas de déséquilibre, l'université partenaire peut demander le paiement des frais.

Il faut dissocier les frais de scolarité des frais administratifs inhérents à la vie d'un étudiant sur le campus (general fees, transport en bus, Health Center, accès bibliothèque/salle de sports,...). En la matière, les universités étrangères sont en droit de solliciter une participation financière.

2.4. LE LOGEMENT

Il est **important de vous soucier de votre logement au moment de l'inscription dans l'université étrangère**. Il n'y a pas de règle générale, certaines universités proposent un logement, d'autres non. Selon les pays, les villes et les campus, vous pouvez avoir accès à une résidence de l'université. A défaut, il vous appartient de rechercher vous-même votre logement. Prenez contact avec les étudiants ICN présents dans l'université ou vous vous rendez pour avoir les informations, ainsi que les étudiants étrangers en échange et présents à ICN. Ils seront heureux de vous accueillir dans leur pays et constitueront le meilleur relais pour obtenir un appartement, une colocation...etc.

Très souvent, il vous est réclamé de procéder à une inscription on-line pour bénéficier de chambre ou appartement dans les résidences du campus. Lisez bien les documents envoyés par l'université, car l'inscription administrative et la demande de logement font appel à des services différents.

Une fois sur place, renseignez-vous sur la législation en vigueur relative au contrat de bail, à l'assurance habitation, aux garanties...etc.

Vous devez respecter les règles de droit local et les lois de police.

2.5. L'ASSURANCE MALADIE

La Sécurité Sociale Etudiante couvre vos dépenses de santé sur le territoire français. Si vous effectuez une période d'études à l'étranger, vous devez demander à la **CPAM une extension de votre couverture sociale à l'étranger**. Il est également nécessaire de faire la même démarche auprès de votre mutuelle.

En effet, la prise en charge de vos frais médicaux varie en fonction de votre statut (stage/université, âge, durée,...) et de votre pays de destination.



Les formalités sont différentes si vous effectuez un séjour au sein d'un état membre de l'Union Européenne, au Québec, ou ailleurs. Certaines universités américaines peuvent exiger que l'étudiant souscrive à leur propre assurance, ne vous laissant pas d'autre choix.

Si vous partez étudier au Québec, un protocole d'entente franco-québécois vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos dépenses de santé. Vous devez demander au Service Relations Internationales d'ICN le formulaire SE 401-Q-106, le remplir, et le transmettre à votre caisse d'assurance maladie. Attention : cette assurance ne vous couvre que sur le territoire de Québec. En cas de voyage, il faut souscrire à une assurance complémentaire.

3. LES AUTRES FORMALITES IMPORTANTES

Dès lors que votre dossier est en cours de traitement, il vous incombe de commencer à organiser votre séjour à l'étranger :

- obtenir un **PASSEPORT** si nécessaire / vérifier la date de validité
- faire les démarches de **VISA** si nécessaire.
Vous êtes les seuls à pouvoir effectuer ces démarches. La lettre d'admission de l'université partenaire est LE document qui vous permettra de commencer le processus. Sans cette lettre, il est inutile de vous rendre à l'Ambassade. En conséquence, consultez le site internet de l'ambassade concernée et préparez une liste des documents requis à l'obtention du VISA.
Attention : Les **délais** pour les prises de rendez-vous auprès des ambassades peuvent être plus ou moins longs.
- Selon la destination, se mettre à jour dans vos **VACCINS** (Asie, Afrique, Amérique du Sud...).
- Souscrire à une **assurance rapatriement** pour faire face à des situations d'urgence ou de force majeure (maladie, épidémie, accident, hospitalisation, inondation, tremblement de terre, décès, etc...).
- Procéder à l'inscription auprès du Ministère des Affaires Etrangères sur le portail ARIANE sur le **site du Ministère des Affaires Etrangères** (<http://www.diplomatie.gouv.fr>).
Lisez régulièrement les informations dans la rubrique «**Conseils aux voyageurs**».
Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions : Guide premiers pas à l'étranger, Ambassades et Consulats français, Maison des français à l'étranger, Carte européenne d'assurance maladie, Comité d'informations médicales...
- Le SRI d'ICN complète une candidature chaque année auprès de la commission européenne pour obtenir des fonds et ainsi verser une bourse Erasmus aux étudiants éligibles et en partance en Europe. Ces fonds ne sont pas systématiques.
- Le SRI d'ICN vous accompagne dans la demande de bourse pour les séjours Erasmus et les destinations financées par le Conseil Régional de Lorraine (Union Européenne et autres zones dans une certaine limite => Russie, Georgie aux Etats-Unis, etc... = pour plus de détails, merci de vous référer au site internet du CRL <https://ouvertud.lorraine.eu/CRLO-WEB/jsp/Index.jsp>).



Par ailleurs, le Conseil Régional de Lorraine cible des aides à la mobilité qui concernent uniquement les départs dans les universités suivantes :

1. **Georgia Tech** - Georgia Institute of Technology – Etats-Unis
2. **Duquesne University** – Pittsburgh – Etats-Unis
3. **Université Laval** – Québec - Canada
4. **IUP** - Indiana University of Pennsylvania – Etats-Unis
5. **FIT** - Fashion Institute of Technology – Etats-Unis

En dehors de ces universités et de certaines zones fixées par le Conseil Régional, la Région Lorraine ne finance pas le séjour académique.

Pour toutes les autres destinations, toutes demandes de bourses, d'informations, et toutes procédures administratives font l'objet d'une **démarche personnelle de l'étudiant**. Néanmoins, un petit conseil : consultez la rubrique « **Financer ses études à l'étranger** » du site du Ministère des Affaires Etrangères.

(http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-formulaires_831/espace-etudiants_12793/etudier-etranger_12796/financer-ses-etudes_12800/index.html).

4. LES DEPENSES INHERENTES AU SEJOUR A L'ETRANGER

Il faut **anticiper** et prévoir votre budget pour le séjour d'études à l'étranger.

Le séjour universitaire à l'étranger entraîne, comme à Nancy, des frais. Ce sont des frais relatifs à la vie dans le pays et aux études : loyer, facture électricité, nourriture, déplacements (billets de train ou d'avion), visa éventuellement, achats de livres et des photocopiés de cours, assurance logement et de santé, general fees, cotisations pour avoir accès sur le campus aux infrastructures sportives, bibliothèques, computer labs, « technology fees », « media fees », « activity fees », « bus fees » (transport public)... etc. Cette liste est non exhaustive. Dans certains pays, les livres peuvent être relativement chers (plus de US\$ 100), c'est à prendre en compte dans l'élaboration de votre budget.

Tous ces frais sont entièrement à votre charge et évoluent d'une année à l'autre.

En conclusion, gérez l'organisation de votre départ suffisamment à l'avance pour vous mettre à jour avec toutes les formalités administratives, pour entrer et séjourner en territoire étranger dans les meilleures conditions et profiter de votre séjour universitaire.

Il n'y a pas de frais de scolarité à prévoir sauf exceptions. Reportez-vous aux fiches des universités partenaires disponible sur l'Intranet MyICN et au paragraphe 2.3 de ce document.



CHAPITRE III. LA VALIDATION DU SEJOUR D'ETUDES

1. SEJOUR SIMPLE

Dès lors que vous postulez à un séjour d'études en université étrangère, que vous avez été sélectionné et admis, vous avez l'obligation de valider ce semestre d'études à l'étranger et donc d'obtenir 30 crédits ECTS ou équivalents. La validation s'effectue selon les notes et les crédits obtenus dans chaque matière.

Si vous avez échoué à une ou plusieurs matières, vous devez obligatoirement passer les **épreuves de rattrapage sur place** organisées par l'université d'accueil. Dès le début du semestre, informez-vous des dates d'examen de la 1^{ère} et 2^{ème} session. En aucun cas, un retour anticipé avant la deuxième session pour des convenances personnelles ne permettra la validation de votre semestre. Attention : Certains systèmes éducatifs ne prévoient pas de session de rattrapage (Etats-Unis, Canada, Chine, etc...) : il faut réussir les examens du premier coup !

La validation du séjour se fait sur la réception du bulletin de notes. Celui-ci peut être transmis directement par l'université à ICN. Cependant, dans la plus part des cas, l'université partenaire exige que ce soit l'étudiant qui fasse une demande officielle pour obtenir l'envoi du bulletin. Il n'est pas possible pour ICN de recevoir le bulletin en direct, soyez extrêmement vigilant au règlement intérieur et au respect des procédures de l'université d'accueil.

Le jury au sein d'ICN est en mesure de statuer sur votre passage en année supérieure ou sur l'obtention du diplôme sur la base de ce bulletin de notes.

Si l'étudiant n'a pas obtenu les crédits ECTS ou équivalents requis, le semestre académique ne sera pas validé et l'étudiant sera en situation de redoublement. Nous attirons votre attention sur le fait que le séjour d'études n'est pas un séjour touristique.

Il nous apparaît important de vous rappeler ces règles afin d'éviter tout problème, toute incompréhension ou tout malentendu. **Un semestre d'études à l'étranger fait partie intégrante de votre cursus et est un élément du dispositif d'obtention de votre diplôme.**

2. SEJOUR DIPLOMANT (MASTER, MBA, ...)

La situation est assez simple dans la mesure où **vous vous soumettez totalement aux conditions et aux règlements imposés par l'université pour l'obtention du diplôme étranger.**

A la fin de l'année d'études, l'étudiant doit transmettre le bulletin de notes et la copie du diplôme étranger ou une attestation de réussite ainsi qu'un exemplaire de la «Master Thesis» (si requis).

L'étudiant doit également valider au retour la **soutenance + rapport d'expérience** (sauf MGIMO) de la 3A du diplôme ICN selon le règlement d'examen. L'étudiant effectuera une soutenance à ICN. Un rapport d'expérience devra être rendu à Frédérique BOUTIN 15 jours avant la soutenance, accompagné d'une copie du mémoire de recherche (si requis). Le rapport devra relater votre expérience dans ce Master (présentation de l'Ecole partenaire, du programme Master, la vie dans le pays, les cours, différence système Education français et du pays, vie extra universitaire, vos découvertes, bilan, projet professionnel, etc...). Si vous avez mené des études, des recherches dans le cadre de cours : idem à développer et mettre en annexe.



Si, dans le cursus académique à l'étranger, une « Master Thesis » (mémoire de recherche) doit être rédigée au sein de l'université partenaire, un exemplaire sera transmis obligatoirement à Frédérique BOUTIN. Le sujet du mémoire et les recherches doivent obligatoirement être supervisés par un tuteur au sein de l'université partenaire.

Il est fort probable que le séjour diplômant dépasse la période d'inscription académique de la 3^{ème} année ICN. Il faudra alors procéder à une nouvelle inscription en ICN 3 Prolongation afin d'être en mesure d'obtenir le diplôme ICN et de bénéficier de l'application de l'accord d'échange. Le jury ne peut diplômer un étudiant que s'il est régulièrement inscrit à ICN. Pas d'inscription, pas de bénéfice de l'accord d'échange et pas de diplômes.

Exemple : séjour MBA à IUP (USA) de janvier 2018 à décembre 2018 (soit départ 2^{ème} semestre de la 3A) – La réinscription à ICN en septembre 2018 (pour l'année académique 2018/19), à savoir 3A prolongation, est obligatoire.

En conclusion, si toutes les conditions précitées sont remplies (obtention du diplôme étranger + validation des conditions figurant dans le règlement d'examen du programme ICN Grande Ecole), l'étudiant obtient le diplôme ICN.



CHAPITRE IV. LA « CHECKLIST »

Voici une checklist qui couvre toutes les étapes de la candidature, au départ et à la vie sur le campus à l'étranger.

Avant de déposer votre dossier de candidature

- Vous êtes-vous inscrit au test de langue requis (TOEFL, IELTS, GMAT, Cervantes Intermedio, ZMP, ZDFB, B2, test interne à ICN) ?
- Avez-vous consulté les fiches de renseignements des universités partenaires sur l'intranet MyICN ?
- Avez-vous consulté le site « échanges internationaux » pour connaître les requis linguistiques et académiques ?
- Etes-vous passé au Service Relations Internationales (bureau 435) pour consulter les brochures des universités et/ou demander des informations à l'équipe et/ou obtenir un entretien individuel ?
- Avez-vous pris contact avec les étudiants étrangers actuellement à ICN (liste disponible au Service Relations Internationales ou vous pouvez également passer par le biais de l'association Globe&Co - globeandco@me.com) ?
- Avez-vous participé au Forum International ?
- Avez-vous parrainé un étudiant étranger ?
- Avez-vous participé aux différentes réunions de présentation organisées par le Service Relations Internationales et/ou par les partenaires présents à ICN ?
- Avez-vous participé aux différentes soutenances publiques des étudiants ICN partis à l'international ?
- Avez-vous anticipé le financement de ce projet ?

Au moment de déposer votre dossier de candidature

- Avez-vous rempli votre candidature MoveOn ?
- Votre dossier est-il complet ?

Après votre pré-sélection, avant votre départ

- Avez-vous complété le Learning Agreement et l'avez-vous fait validé par l'ICN et par l'université partenaire ?
- Avez-vous votre passeport en cours de validité ?
- Avez-vous bien rempli le dossier d'inscription de l'université d'accueil ?
- Avez-vous fait votre choix de cours ? Avez-vous bien lu les informations sur les cours envoyées par l'université d'accueil et les modalités d'inscription aux cours ? Avez-vous respecté les consignes d'ICN pour la validation de votre séjour (30 crédits ECTS, etc...) ?
- Avez-vous contacté les anciens ICN partis en séjour d'études dans l'université où vous avez été sélectionné (liste disponible sur MyICN) ?
- Avez-vous effectué votre inscription auprès du Ministère des Affaires Etrangères sur le portail ARIANE sur le **site du Ministère des Affaires Etrangères** (<http://www.diplomatie.gouv.fr>) ?
- Avez-vous consulté **Pakata**, le site communautaire qui vous permet d'organiser facilement votre séjour à l'étranger ? www.pakata.net.
- Etes-vous éligible pour la Bourse Erasmus ? La bourse du Conseil Régional de Lorraine (consulter le site du Conseil Régional <https://ouvertud.lorraine.eu/CRLO-WEB/jsp/Index.jsp>) ?
- Avez-vous réservé votre logement ?
- Avez-vous votre visa si nécessaire ?
- Avez-vous préparé votre budget ?
- Avez-vous fait les démarches auprès de la sécurité sociale CPAM/MGEL/LMDE pour votre couverture santé à l'international ?
- Avez-vous souscrit à une assurance complémentaire ?



- Avez-vous informé les partenaires de votre arrivée ? Avez-vous respecté les dates d'ouverture des résidences ? A défaut, réservez un hôtel si nécessaire.
- N'oubliez pas de vous inscrire à ICN avant votre départ. Vous ne pouvez bénéficier des accords et être diplômé que si vous êtes régulièrement inscrit.
- **Avez-vous bien imprimé ce Guide pour l'emporter avec vous et ainsi n'oublier aucune procédure ?**

Lors de votre séjour en université étrangère

- En cas de modification des cours, avez-vous envoyé un nouveau Learning Agreement au SRI d'ICN dans les 15 jours suivant votre arrivée dans l'université partenaire ?
- Envoi des attestations Erasmus (pour les étudiants concernés)
- Avez-vous pris note dès votre arrivée des sessions d'examens, des dates, des modalités et des conditions de la session de rattrapage ?
- N'oubliez pas de respecter les procédures pour l'envoi des bulletins de notes au service des Relations Internationales (cf cas particuliers / demande individuelle de l'étudiant obligatoire)
- Envoi d'une carte postale, de témoignages par e-mail et surtout de photos au Service Relations Internationales d'ICN
- **Restez toujours en contact avec ICN et le service International. Nous sommes là pour vous aider en cas de besoin.**

A VOTRE ARRIVEE :

- Renseignez-vous auprès du Service International de l'école partenaire quelle est la procédure pour obtenir le bulletin de notes
- Renseignez-vous sur les modalités de rattrapages (si elles existent).



CHAPITRE V. COMPORTEMENT ETHIQUE ET APTITUDES

1. COMPORTEMENT ETHIQUE

Les principes fondamentaux

Etymologie : du grec *ethikos*, moral, de *ethos*, mœurs.

« L'éthique peut être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement habitable.

En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence».

Par comportement éthique, nous faisons référence à un code de bonnes conduites. Il est important pour les individus de respecter des règles de vie. Il s'agit d'éléments de bon sens où la savoir être, le savoir vivre et le respect sont les fondements d'une vie en collectivité.

Ces principes s'appliquent dans vos relations avec ICN Business School, son personnel ainsi qu'avec l'administration de l'université étrangère. Vous devez respecter les us et coutumes du pays dans lequel vous êtes accueilli et les règles pénales.

2. APTITUDES

Un séjour en université étrangère requiert un certain nombre de qualités et de compétences. Ce sera une expérience unique qui vous apportera beaucoup, tant sur le plan personnel que professionnel. Il faut envisager et accepter d'être bousculé dans ses habitudes et avoir une grande flexibilité.

L'expérience internationale est synonyme de :

- Goût du changement
- Ouverture d'esprit
- Tolérance
- Patience
- Facilité d'adaptation
- Ténacité
- Flexibilité
- Respect
- Savoir-être



CONCLUSION

Le Service Relations Internationales souhaite **maintenir des contacts avec vous** pendant votre séjour à l'étranger, aussi merci d'adresser un mail pour informer de votre arrivée et de votre prise de contact avec les services RI de l'université d'accueil dans le premier mois du séjour.

Nous mettons en place un **listing** comportant **toutes les adresses e-mail des étudiants en université étrangères**. Nous nous proposons ainsi de servir de relais entre vous, de vous transmettre les adresses des uns et des autres... De plus, cela constitue une opportunité pour les étudiants de vous contacter pour vous demander des informations pratiques sur l'université dans laquelle vous étudiez et pour éclairer leur choix d'université s'ils envisagent éventuellement de faire, comme vous, quelques mois d'études à l'étranger.

Enfin, sachez que le service Relations Internationales est désireux **d'avoir vos impressions** sur votre séjour en université étrangère. En effet, qui mieux que vous peut nous donner des informations précises sur les cours, les méthodes pédagogiques, les activités sportives et extra-universitaires offertes sur les campus... Alors, n'hésitez pas à passer par le service International lors de votre retour à Nancy ou à nous envoyer des e-mails, simplement pour nous faire part de votre expérience...

Pour conclure il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter du succès dans vos études à l'étranger, d'être les **dignes ambassadeurs d'ICN Business School** et tout simplement un excellent séjour.

Dans tous les cas, si vous rencontrez des difficultés au cours de vos études à l'étranger, contactez-nous immédiatement. Ne vous laissez pas dépasser par les événements. Le séjour étant important dans votre scolarité, c'est avec sérénité et enthousiasme qu'il doit être vécu.

ANNEXES

1. Dates importantes	P.26
2. Comparaison TOEIC et TOEFL	P.27
3. Formalités à l'étranger	P.28
4. Couverture sociale à l'étranger	P.30
5. Procédure de demande de bourse Région Lorraine	P.36
6. Liste des étudiants partis pour un séjour d'études à l'international en 2015-2016	P.37



LES DATES IMPORTANTES

Lundi 3 octobre 2016 - Inscription aux Tests Internes de Langues 1^{er} semestre

Lundi 30 janvier 2017 - Inscription aux Tests Internes de Langues 2^{ème} semestre

Après du service international : studyabroad@icn-artem.com

Date limite pour vous inscrire, par mail, aux tests de langues

→ Italien – Allemand – Portugais – Espagnol

**Mercredi 12 octobre 2016 – Session de Tests de Langues 1^{er} semestre – (De 18h à 19h30) -
Campus Nancy, Metz et Nuremberg**

**Mercredi 8 février 2017 - Session de Tests de Langues 2^{ème} semestre – (De 18h à 19h30) -
Campus Nancy, Metz et Nuremberg**

Epreuves internes

→ Italien – Allemand – Portugais – Espagnol

Jeudi 17 Novembre 2016 – Forum International – Campus Nancy

Rencontre avec les étudiants internationaux présents à ICN (dans le hall d'ICN)

Réunion avec d'anciens ICN sur l'intérêt d'un séjour à l'étranger dans une carrière professionnelle

SESSIONS D'INFORMATIONS 1^{er} semestre – Campus Nancy – 12h30/13h30

Jeudi 6 octobre 2016

Jeudi 20 octobre 2016

Jeudi 3 novembre 2016

Jeudi 24 novembre 2016

Jeudi 8 décembre 2016

Jeudi 5 Janvier 2017 – Dépôt du dossier de candidature 1^{ère} commission

A remettre au SRI **COMPLET!**

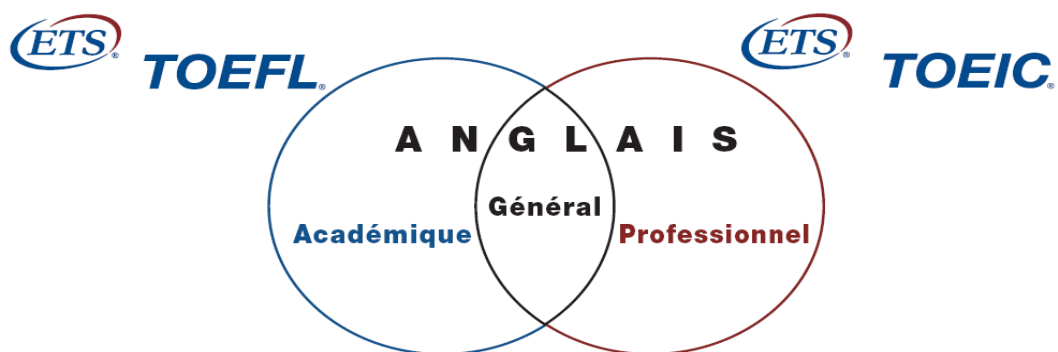
Jeudi 9 mars 2017 – Dépôt du dossier de candidature 2^{ème} commission

A remettre au SRI **COMPLET!**



COMPARAISONS TOEIC ET TOEFL

TOEIC / TOEFL iBT, la correspondance des échelles



Dans la mesure où le TOEIC et le TOEFL iBT ne testent pas les mêmes compétences, il n'existe pas de corrélation exacte entre un résultat TOEIC et un résultat TOEFL iBT. Cependant, pour les utilisateurs qui cherchent à rapprocher les deux échelles (tout en se rappelant les limites de fiabilité de l'exercice), voici une corrélation approximative basée sur les études réalisées au Japon par Saegusa (1983) et par Berquist en France (1996).

SCORES			
TOEFL			TOEIC
CBT* (computer)	PBT* (paper)	iBT (internet)	
63	350	20	130
97	400	32	285
133	450	46	435
173	500	61	590
213	550	80	740
250	600	100	900
300	677	120	990 et +

Niveau fréquemment demandé par les Entreprises et les établissements de l'Enseignement Supérieur

* En France, les versions CBT et PBT du TOEFL ne sont plus utilisées.

Pour en savoir plus sur les tests : www.etseurope.org et www.toefl.org



LES FORMALITES A L'ETRANGER

Le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DRIC – DES) et le Ministère des affaires étrangères ont pris l'initiative conjointe de transmettre à l'ensemble des institutions et des établissements concernés par la mobilité étudiante, une note circulaire sur le thème des démarches nécessaires à l'inscription au registre des Français établis hors de France.



**DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET DE LA COOPERATION**

www.diplomatie.gouv.fr

MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

**DIRECTION GENERALE DE LA
COOPERATION
INTERNATIONALE ET DU
DEVELOPPEMENT**

*Direction de la coopération
scientifique et universitaire*



OBJET : Sensibiliser les étudiants français partant en séjour à l'étranger à l'utilité de leur inscription auprès des consulats de France.

Suite à certains événements, parfois graves, les Postes consulaires ont constaté que les étudiants français en séjour à l'étranger sont nombreux à négliger les démarches nécessaires à leur inscription au registre des Français établis hors de France. Or, sans cette inscription, les Postes n'ont aucune connaissance précise de la présence des étudiants dans leur circonscription et leur intervention s'avère donc difficile, lorsque la situation sanitaire ou climatique l'exige ou que celle-ci est demandée par les familles.

Face au nombre croissant de jeunes français, étudiants ou jeunes chercheurs, qui effectuent des séjours courts ou longs dans le cadre de leur formation, il apparaît nécessaire de mettre en place des procédures d'information incitant ces étudiants français à effectuer les démarches nécessaires auprès du Consulat.

Utilité de l'inscription

L'inscription au registre des Français établis hors de France permet au chef de poste consulaire de connaître, localiser et dénombrer la communauté française de sa circonscription, de faciliter l'exercice de la protection consulaire en matière de sûreté, de permettre la mise à jour et, le cas échéant, la mise en œuvre du plan de sécurité de la communauté française.

Elle permet à l'étudiant français établi hors de France de faciliter l'accomplissement de formalités administratives, d'accéder à certaines procédures ou prestations liées à la résidence à l'étranger ou de recevoir des informations importantes du poste consulaire.

L'inscription consulaire en 6 points :

1. Pourquoi s'inscrire au registre des Français établis hors de France ?

L'inscription au registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et gratuite. Elle est en principe valable 5 ans.

L'inscription est facultative mais elle est vivement recommandée en raison des avantages qu'elle présente pour nos compatriotes. Elle permet en effet de :

- ▶ faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, ...) ;
- ▶ accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger ; telles que, par exemple, l'octroi de bourses scolaires ou l'inscription sur la liste électorale d'une commune en France ;
- ▶ recevoir régulièrement des informations du poste consulaire, notamment sur la **situation sécuritaire** du pays ou sur les principaux événements ou échéances concernant les Français ;
- ▶ obtenir un certificat d'inscription au registre qui permettra de faciliter vos démarches auprès des services douaniers ou auprès des autorités locales le cas échéant.



2. Comment s'inscrire ?

Lors d'un déplacement au consulat ou par correspondance, par télécopie ou par courriel, en justifiant de votre identité, de votre nationalité française et de votre résidence dans la circonscription consulaire. Vous trouverez un formulaire d'inscription et la liste des pièces justificatives requises sur les site internet de chaque consulat.

Voir les coordonnées et sites internet des consulats et ambassades. Si vous le souhaitez, vous pourrez recevoir une carte d'inscription attestant que vous êtes placé sous la protection consulaire française et sur laquelle figure votre **NUMIC** (NUMéro d'Inscription Consulaire), numéro strictement personnel qui vous permet de vous identifier et d'accéder, par internet, à votre dossier administratif.

3. Modification de vos coordonnées

En cas de changement de votre situation familiale, (mariage, naissance...), de déménagement ou de changement de numéro de téléphone ou d'adresse courriel, il convient de prévenir votre consulat (ou votre ambassade le cas échéant) pour la mise à jour de votre dossier.

4. Guichet d'Administration ELelectronique : GAEL

Le Guichet d'Administration ELelectronique (GAEL) vous permet d'effectuer plusieurs opérations en ligne grâce au NUMIC (cf. paragraphe 2).

Il permet notamment de modifier sur le Registre consulaire certaines informations vous concernant directement : adresse postale (mais pas l'adresse de résidence, pour laquelle vous devez envoyer un justificatif), votre adresse électronique, vos coordonnées téléphoniques, les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Vous pouvez vous connecter à l'adresse suivante, muni de votre NUMIC :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr>



5. Renouvellement de l'inscription

Le renouvellement de l'inscription peut s'effectuer par courrier, télécopie, courriel ou en personne, en joignant une copie d'un justificatif de domicile récent. Un courrier de relance vous sera adressé par le consulat peu avant la date d'échéance.

6. Radiation au moment du départ.

Lorsque vous quitterez votre pays de résidence, pensez à demander (par courrier, télécopie ou courriel) votre radiation du registre et, le cas échéant, de la liste électorale consulaire.

Date de mise à jour : 18/02/2011

« Cliquer » sur Espace Etudiants :

Préparer son départ

Sites ressources pour le départ

- ▶ Guide Premiers Pas à l'étranger
- ▶ Ambassades et consulats français
- ▶ Maison des Français de l'étranger
- ▶ La carte européenne d'assurance maladie
- ▶ Comité d'informations médicales (CIMED)
- ▶ Conseils aux voyageurs



COUVERTURE SOCIALE A L'ETRANGER

Informations provenant du site Internet de la CPAM : www.ameli.fr

Vous étudiez au Québec

Article mis à jour le 6 janvier 2015

Vous partez étudier au Québec ? Le protocole d'entente franco-québécois vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos dépenses de santé.

Vous participez à un échange universitaire

Étudiant français, vous effectuez une partie de vos études au Québec ? Si vous êtes inscrit dans une université française (et que vous n'êtes pas inscrit dans une université québécoise), vous pouvez bénéficier des dispositions de cet accord.

Avant votre départ :

Demandez à votre caisse d'Assurance Maladie le formulaire SE 401-Q-106 « Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur », et faites-le compléter par votre université en France.

Ce formulaire atteste que vous êtes assuré au régime de sécurité sociale en France. Vous n'avez donc pas besoin d'adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du Québec.

À votre arrivée au Québec :

Inscrivez-vous auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en présentant ce formulaire.

Vous pourrez ainsi avoir accès aux prestations de soins de santé de la RAMQ et bénéficier des assurances maladie et maternité. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, vous serez couvert par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Vous êtes inscrit dans une université québécoise

Étudiant français, assuré du régime général de sécurité sociale en France, vous êtes inscrit dans un établissement québécois ?

Avant votre départ :

Demandez à votre caisse d'Assurance Maladie le formulaire SE 401-Q-102 « Attestation d'appartenance à un régime français préalablement au départ pour le Québec ».

Ce formulaire atteste que vous êtes assuré au régime de sécurité sociale en France. Vous n'avez donc pas besoin d'adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du Québec.



À votre arrivée au Québec :

Inscrivez-vous auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en présentant ce formulaire ainsi que :

- le certificat d'acceptation pour études, délivré par le ministère québécois des relations avec les citoyens et de l'immigration ;
- une pièce d'identité attestant de votre nationalité française ;
- l'attestation de votre inscription dans une université québécoise.

Vous pourrez ainsi avoir accès aux prestations de soins de santé de la RAMQ et bénéficier des assurances maladie et maternité. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, vous serez couvert par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

SECURITE SOCIALE	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES ET ETUDIANTS ET DES PARTICIPANTS A LA COOPERATION	FORMULAIRE SE 401-Q-106
------------------	--	----------------------------

ATTESTATION D'AFFILIATION A LEUR REGIME DE SECURITE SOCIALE
DES PARTICIPANTS AUX ECHANGES ENTRE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Art. 4.5 du Protocole - Art. 4.2 de l'Arrangement Administratif

1 - PERSONNE ASSUREE

NOM	Prénom(s)	Nom à la naissance
Date naissance	Lieu de naissance	Nationalité
Sexe M F	Etat civil :	
Adresse au Québec		
N° d'immatriculation (France)*		
N° d'assurance maladie (Québec)		

* Si l'étudiant est ayant droit, n° d'immatriculation de l'ouvrant droit

2 - AYANT DROIT OU PERSONNE A CHARGE ACCOMPAGNANT LA PERSONNE ASSUREE

NOM	Prénoms	Date de naissance	Sexe	Lien avec la personne assurée	N° d'assurance maladie (Québec)

3 - A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT D'ORIGINE

Je certifie que la personne identifiée au cadre participe à un échange entre établissements d'enseignement supérieur pour la période du au

(Indiquer la période effective des études à l'exclusion de toute période antérieure ou postérieure de séjour.)

Nom de l'établissement d'origine :

Nom de l'établissement d'accueil :

Ville :

Date : CACHET

Signature autorisée de l'établissement d'origine

4 - A COMPLETER PAR L'ORGANISME QUI DELIVRE L'ATTESTATION

L'organisme signataire ci-dessous atteste que la personne identifiée au cadre 1 demeure affiliée :
A un régime français de sécurité sociale ? au régime québécois d'assurance maladie ?

Et qu'à ce titre, elle bénéficie ainsi que ses ayants droit ou personnes à charge qui l'accompagnent, des prestations de l'assurance maladie, de l'assurance hospitalisation et de l'assurance médicaments du Québec ou des prestations en nature d'assurance maladie maternité en France, servies par l'institution du lieu de séjour pour le compte de l'institution d'affiliation, pour la période :
du au
(soit jusqu'à un mois et 15 jours suivant la période effective des études)

Dénomination de l'organisme :

Adresse :

Date : CACHET

Signature

INSTRUCTIONS

ETUDES EN FRANCE

Si l'étudiant ou une personne à sa charge qui l'accompagne doit recevoir des soins de santé, en raison d'une maladie ou d'une maternité, il demande le remboursement des frais engagés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française (CPAM) du lieu de sa résidence en présentant cette attestation.

Les soins de santé reçus en France sont alors remboursés dans la limite du tarif de responsabilité de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française. Pour la période durant laquelle l'étudiant et ses personnes à charge bénéficient de la protection du régime français, il ne leur est pas possible de réclamer à la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ), un remboursement partiel ou total des frais engagés.

ETUDES AU QUEBEC

Pour obtenir une carte d'assurance maladie du Québec pour lui-même et pour chacun des ayants droit qui l'accompagnent, l'étudiant doit en faire la demande à la Régie de l'Assurance maladie du Québec (RAMQ) à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet, en y joignant la présente attestation et le certificat d'acceptation du Québec pour études (C.A.Q.) délivré par le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec.

L'inscription à la RAMQ comprend l'adhésion à l'assurance médicaments et ce, sans versement de prime. Une carte d'assurance maladie est émise pour l'étudiant ainsi que pour chacun des ayants droit qui l'accompagnent. Cette carte ouvre droit au bénéfice de l'assurance maladie, de l'assurance hospitalisation et de l'assurance médicaments du Québec.



Vos études se déroulent hors de l'Europe

Article mis à jour le 6 janvier 2015

Si vous poursuivez vos études à l'étranger, dans un pays non européen, votre protection sociale varie en fonction de votre pays d'accueil.

Vous avez moins de 20 ans

Vos frais médicaux urgents sont remboursés par la caisse d'Assurance Maladie de vos parents, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur et si vous remplissez les 3 conditions suivantes :

- vous devez fréquenter un établissement qui vous prépare à un diplôme officiel,
- vous devez fournir un certificat de scolarité,
- vous devez revenir au moins une fois en France au cours de votre année universitaire.

Vous devez toujours régler vos frais médicaux urgents et imprévus sur place. Conservez les factures et justificatifs de paiement et présentez-les, à votre retour, à la caisse d'Assurance Maladie de vos parents. Elle pourra éventuellement vous rembourser dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur.

Vous avez plus de 20 ans

Vous devez vous inscrire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays. S'il n'existe pas de régime étudiant dans votre pays d'accueil, affiliiez-vous auprès du régime local de sécurité sociale.

Vous pouvez également adhérer à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) à condition d'avoir la nationalité française.

Chaque pays a un régime de sécurité sociale qui lui est propre, votre protection sociale sera donc différente d'un pays à l'autre. Pour obtenir des informations plus précises, contactez votre caisse d'Assurance Maladie, votre mutuelle étudiante ou votre établissement scolaire. Vous pouvez également contacter l'ambassade ou le consulat de votre futur pays d'accueil, ou la CFE.

Avant de partir

Renseignez-vous sur l'état sanitaire du pays et vérifiez les frais qui resteront à votre charge.

Dans certains pays, les frais médicaux coûtent très cher. Il est donc fortement recommandé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- votre caisse d'Assurance Maladie,
- votre assureur,
- votre agence de voyage,
- la Caisse des Français de l'étranger,
- le ministère des Affaires étrangères.



Vous partez faire des études en Europe

Article mis à jour le 6 janvier 2015

Vous partez faire des études en Europe dans un État de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse ?

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

Liste des États membres de l'UE/EEE :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et Canaries), Estonie, France (métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, La Réunion), Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède.

La carte européenne d'assurance maladie

Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à votre mutuelle étudiante ou, éventuellement, à votre caisse d'Assurance Maladie si c'est elle qui gère votre dossier.

La CEAM est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun document n'est à fournir lors de votre demande.

Les cartes délivrées à compter du 1er juillet 2014 sont valables 2 ans maximum. La durée de validité de votre CEAM ne pourra toutefois pas excéder la durée de vos droits à l'assurance maladie.

En pratique

Si c'est une caisse d'Assurance Maladie qui gère votre dossier, vous pouvez faire votre demande de CEAM :

- par internet, en vous connectant sur votre [compte ameli](#) / rubrique « Mes demandes » ;
- par téléphone, en composant le 36 46 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs) ;
- en vous rendant dans votre caisse d'Assurance Maladie.

Votre départ est imminent ?

Si votre départ a lieu dans moins de 15 jours, votre mutuelle étudiante ou votre caisse d'Assurance Maladie vous délivrera un certificat provisoire de remplacement valable trois mois. Il atteste de vos droits à l'assurance maladie et vous pourrez l'utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.

Votre départ à l'étranger a lieu en fin de cursus universitaire ?

Vous devez vous affilier, dès le 1er octobre de l'année en cours, auprès de la caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence en France. C'est elle qui assurera la gestion de votre dossier et qui vous délivrera, à votre demande, la CEAM ou un certificat provisoire de remplacement pour votre séjour à l'étranger.



En cas de soins médicaux pendant votre séjour

Pour attester de vos droits à l'assurance maladie, présentez votre CEAM ou votre certificat provisoire de remplacement. Vous bénéficierez de la prise en charge de vos soins médicaux selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour :

- soit vous n'avez pas à faire l'avance des frais médicaux ;
- soit vous devez faire l'avance des frais médicaux et vous vous faites rembourser sur place, par l'organisme de sécurité sociale du lieu de séjour.

Vous avez réglé des frais médicaux sur place ?

Vous avez eu besoin de soins médicaux pendant votre séjour et vous avez dû les régler sur place car vous n'aviez pas votre CEAM, ou vous avez fait l'avance des frais médicaux et vous n'avez pas demandé leur remboursement sur place, ou vous avez fait appel à la médecine privée.

Pour chacune de ces situations, vous pourrez éventuellement être remboursé à votre retour en France.

Pensez à conserver les factures acquittées et les justificatifs de paiement et adressez-les, accompagnés du formulaire S3125 « Soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré » (disponible ci-dessous en téléchargement), à votre mutuelle étudiante ou à votre caisse d'Assurance Maladie.

Vous serez remboursé sur la base des tarifs en vigueur de l'État de séjour et dans la limite des dépenses engagées.

À noter que vous pouvez choisir d'être remboursé selon la législation française en le signalant sur le formulaire S3125.

Cas particulier : vous êtes ressortissant d'un État tiers

Si vous êtes ressortissant d'un État tiers, c'est-à-dire n'appartenant pas à l'UE/EEE/Suisse, vous ne pourrez pas utiliser la CEAM pour des études au Danemark, Islande, Norvège, Liechtenstein ou Suisse.

Dans cette situation, vous devrez donc régler vos frais médicaux sur place. Pensez à conserver les factures acquittées et les justificatifs de paiement et adressez-les, accompagnés du formulaire S3125 « Soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré » (disponible ci-dessous en téléchargement), à votre retour en France à votre mutuelle étudiante ou à votre caisse d'Assurance Maladie.

Vous serez remboursé sur la base des tarifs en vigueur de l'État de séjour et dans la limite des dépenses engagées.

À noter que vous pouvez choisir d'être remboursé selon la législation française en le signalant sur le formulaire S3125.

En cas d'accident sur votre lieu d'études

Deux situations peuvent se présenter :

- **Vous êtes inscrit dans une université ou dans un établissement d'enseignement supérieur en France et vous êtes dans le cadre d'un programme d'échange (ex. : Erasmus).**

En tant qu'étudiant, vous bénéficiez de la protection accidents du travail si l'accident intervient durant un cours dispensé par l'université d'accueil.

En cas d'accident survenant dans l'un des cours dispensés par votre université d'accueil, vous devez en informer votre université ou votre établissement d'enseignement supérieur en France qui effectuera la déclaration d'accident du travail à la caisse d'Assurance Maladie dont il dépend.



- **Vous n'êtes pas inscrit dans une université ou dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou vous n'êtes pas dans le cadre d'un programme d'échange.**

Dans cette situation, votre assurance contre les risques d'accident sur votre lieu d'études dépend de la législation sociale en vigueur dans le pays où vous faites vos études. Les modalités de prise en charge varient d'un pays à l'autre, prenez contact avec votre caisse d'Assurance Maladie en France.

Avant de partir

Renseignez-vous sur l'état sanitaire du pays et vérifiez les frais médicaux qui pourront rester à votre charge.

Dans certains pays, les frais médicaux coûtent très cher. Il est donc recommandé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- votre mutuelle étudiante ou votre caisse d'Assurance Maladie ;
- votre assureur ;
- votre agence de voyage ;
- le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) ;
- le ministère des Affaires étrangères.



PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE REGION LORRAINE

Il est de votre responsabilité de gérer votre demande de bourse. Le service relations internationales n'est pas habilité à faire l'intermédiaire entre les étudiants et les conseils régionaux. Il est important de bien lire le règlement d'aide à la mobilité étudiante, disponible sur le site internet du Conseil Régional.

La demande de bourse est à transmettre exclusivement en ligne via le portail Ouvertud de la région Lorraine. Voici les démarches à effectuer à partir de juillet 2016 :

1. Créer un compte sur le site suivant : <https://ouvertud.lorraine.eu/CRLO-WEB/jsp/Index.jsp>
2. Vous pouvez ainsi vous connecter et faire votre demande de bourse en ligne. Cette procédure vous permet d'obtenir une estimation du montant de la bourse à laquelle vous aurez droit ou non. « L'ensemble des allocations ne constitue pas un droit pour les étudiants et leur attribution est du seul ressort de la Commission Permanente du Conseil Régional de Lorraine ».
3. Les programmes qui donnent lieu à un financement du Conseil Régional sont de 2 ordres :
 - Mobilité études Erasmus : les étudiants peuvent obtenir un cofinancement du CR
 - Les actions propres de la région Lorraine pour les étudiants ne bénéficiant pas d'aide des programmes européens ou nationaux.
 Les étudiants sélectionnés pour partir dans les universités suivantes peuvent déposer un dossier dans ce cadre d'actions propres :

Université de Laval (Canada), Duquesne University (Etats-Unis), Indiana University of Pennsylvania (Etats-Unis), Fashion Institute of Technology (Etats-Unis), Georgia Tech (Géorgie/Etats-Unis), Plekhanov Russian Academy of Economic (Russie) ou MGIMO (Russie)

4. **Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives demandées dans un délai de 15 jours suivant la demande on line.** Passé ce délai, la demande sera AUTOMATIQUEMENT classée sans suite.

Conseil Régional de Lorraine
Secteur Enseignement Supérieur
Place Gabriel Hocquard – BP 81004
57036 METZ Cedex 1



5. Vous serez libre de consulter l'évolution de votre demande et de communiquer directement avec le Conseil Régional au cours de l'année universitaire via ce portail.

Dans tous les cas, la demande et les documents doivent être envoyés avant le début d'un séjour à l'étranger. Il vaut mieux envoyer un dossier incomplet qu'un dossier en retard. En effet, une demande de bourse envoyée en retard est systématiquement rejetée.

6. ICN Business School doit valider les dossiers des étudiants. Vous devez, en conséquence, nous informer que vous avez effectué toutes les démarches sur ce portail « Ouvertud ». (Merci d'écrire à maria.kolnikaj@icn-artem.com).
7. Pour tout autre programme de bourse, hors Conseil Régional de Lorraine, la démarche reste entièrement personnelle et individuelle.



LISTE DES ETUDIANTS PARTIS POUR UN SEJOUR D'ETUDES A L'INTERNATIONAL EN 2016-2017

Cette liste est disponible sur l'intranet MyICN. Nous vous conseillons vivement de contacter ces étudiants qui sont les mieux placés pour vous donner toutes les informations d'ordre pratique.